

Monsieur Maurice Bauer
Président de la Commission de la Fonction
publique

Luxembourg, le 5 décembre 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la résolution de Monsieur Ben Polidori relative au traitement simultané des projets de loi concernant le personnel étatique et communal.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la résolution devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.



Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés